

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

### **MAISON COSTE CARE**

Mise à jour du 22/05/2024

#### **MENTIONS LEGALES**

**Le présent Site Internet [www.lanegly.com](http://www.lanegly.com) est édité par la société Château de la Négly, société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 196.028 Euros, dont le siège social est situé Domaine de la Négly 11560 FLEURY D'AUDE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NARBONNE sous le numéro 333 554 095, représentée par son gérant, Monsieur Jean PAUX-ROSSET, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR 43 433 841 111.**

**Château de la Négly est joignable** du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, par téléphone au numéro : 04.68.32.41.50, par télécopieur au numéro : 04.68.32.10.69 ou par courriel à l'adresse : [boutique@lanegly.fr](mailto:boutique@lanegly.fr).

Son directeur de la publication est Monsieur Jean PAUX ROSSET.

**Le présent Site Internet est hébergé** par la société CIBLEWEB, société à responsabilité limitée, au capital social de 8 000 euros, dont le siège est situé 6 Rue des Flandres, Béziers (34500), immatriculée au RCS de Béziers sous le numéro 438180465 dont le numéro de TVA intracommunautaire est FR26438180465. Joignable à l'adresse électronique : [admin cibleweb@cibleweb.com](mailto:admin cibleweb@cibleweb.com).

#### **1. PREAMBULE**

**CHATEAU LA NEGLY propose à la location un meublé de tourisme : la maison « Coste Care »** permettant une halte privilégiée au cœur de l'exploitation viticole éponyme (**ci-après « la Maison »**).

**Les présentes Conditions Générales de location (les « Conditions générales ») sont conclues entre CHATEAU LA NEGLY (le « Propriétaire ») et toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (« le Locataire ») souhaitant effectuer une réservation sur le Site Internet.**

**La Maison peut également accueillir divers évènements privés (Anniversaire, Baby Shower, Baptême, etc.) ainsi que divers évènements professionnels tels que des séminaires (entre 15 et 40 participants) ou des formations en proposant en sus la location de vidéoprojecteurs, les petits-déjeuners et les collations. Les professionnels souhaitant effectuer une réservation auprès du Propriétaire doivent directement s'adresser à ce dernier.**

Les Conditions Générales sont rédigées en français dans leur version originale qui seule fait foi et prévaut sur toute autre version.

Les Conditions Générales régissent exclusivement la relation du Locataire avec le Propriétaire.

Le Locataire peut accéder sur le Site Internet aux Conditions Générales à tout moment.

Le Locataire déclare être une personne physique ayant atteint l'âge de la majorité légale requis pour conclure un contrat et être juridiquement capable d'effectuer une réservation.

Le Locataire doit avoir pris connaissance des Conditions Générales et les avoir acceptées avant la mise en œuvre de la procédure de réservation en ligne. En conséquence, la validation de la réservation vaut acceptation sans restriction ni réserve des Conditions Générales.

Si l'un des termes des Conditions Générales est considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice les autres dispositions restent en vigueur.

La version applicable des Conditions Générales est celle en vigueur sur le Site Internet à la date de la réservation. Le Propriétaire se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions Générales. Elles seront alors applicables à toutes les réservations effectuées à compter de leur mise en ligne sur le Site Internet. Le Locataire doit en conséquence consulter et accepter les Conditions Générales préalablement à toute nouvelle réservation.

Une version imprimée des Conditions Générales ainsi que de toute information adressée par voie électronique sera admise dans toute procédure judiciaire concernant l'application des Conditions Générales de la même manière et dans les mêmes conditions que n'importe quel autre document écrit et conservé au format papier.

Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les Conditions Générales, ou de ne pas exiger l'application d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites Conditions Générales ne pourra en aucun cas être interprété ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d'exercer ladite prérogative dans l'avenir, ou au droit d'exiger l'exécution des engagements souscrits aux présentes.

## **2. OBJET DE LA LOCATION**

Un Contrat de location de meublé de tourisme concernant la Maison est convenu entre les Parties.

Au Contrat est joint en annexe l'état descriptif de la Maison faisant l'objet de la location ainsi que le Room Directory. Ces documents sont consultables via ce lien : [www.lanegly.com](http://www.lanegly.com)

**Les Parties déclarent que ce Contrat n'a pas pour objet la location de locaux à usage d'habitation principale ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale. Le Contrat de location a pour objet une location de courte durée en meublé de tourisme. En conséquence, le Locataire ne pourra, en aucune circonstance, se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.**

## **3. DESIGNATION DE LA MAISON & PRESTATIONS**

### ***3.1 Maison Coste Care***

Coste Care est une maison de charme au cœur du Domaine Château La Négly située à Fleury d'Aude (11560).

Cette Maison est exclusivement réservée à l'usage du Locataire. Disposant de quatre (4) chambres, **la capacité d'accueil de la Maison est fixée à dix (10) personnes, maximum.** La Maison dispose d'un espace extérieur donnant accès à une piscine et un spa.

La maison est en capacité d'accueillir des animaux de compagnie (chiens, chats, etc.).

La Maison met à la disposition du Locataire une large gamme d'équipements pour enfants (chaise haute, lit à barreau, baignoire pour bébé, etc.).

Sur place la maison propose un coffret par chambre, un service de presse, un service de blanchisserie accessible à la demande. Le domaine dispose également d'une cave à cigares et d'une cave à vin dont les tarifs sont à retrouver dans le Room Directory remis à votre arrivée.

La durée du séjour ne peut excéder 1 mois.

### **3.2 Prestations optionnelles**

Le Propriétaire propose, en tant que prestations optionnelles effectuées par des prestataires tiers, l'accès à diverses activités de bien-être et de loisir telles que des massages, des soins esthétiques, des cours de yoga ou bien des sorties en catamaran et même l'intervention d'un coach sportif.

Le Propriétaire propose également en tant que prestation optionnelle une séance de dégustation privée dans l'enceinte du Domaine Château La Négly.

La description complète est disponible sur le Site Internet et sur les différents supports de diffusion.

## **4. TARIFS**

### **4.1 Principes**

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés afin de tenir compte des conditions économiques, des dispositions réglementaires et des offres promotionnelles, en conséquence seul le tarif affiché lors de la réservation fait foi.

Le tarif comprend, pour toute la durée du séjour, l'accès aux infrastructures extérieures et le paiement des fournitures essentielles telles que l'eau, le gaz de ville, l'électricité, le chauffage, l'accès internet, la télévision, le linge de lit, le linge de toilette.

En revanche, le paiement de la taxe de séjour est à la charge du Locataire.

La Maison doit impérativement être louée dans sa totalité par le Locataire.

### **4.2 Calendrier**

Le calendrier locatif se répartit en trois catégories de prix en fonction des saisons :

#### **- Haute saison – Juillet et août : Semaine de Noël et premier de l'an**

La maison doit impérativement être louée à la semaine, toute réservation inférieure ne saurait être prise en considération.

Le tarif est de 8 500€ la semaine

Le tarif comporte également une prestation de ménage en milieu de semaine (ménage et changement des draps).

#### **- Moyenne saison – Mai et juin : Septembre et Octobre**

La Maison doit faire l'objet d'une réservation pour deux (2) nuits au minimum, toute réservation inférieure ne saurait être prise en considération.

Le tarif est de 920€ la nuit (230€/chambre)

Pour les réservations de sept (7) jours ou plus, le Propriétaire propose en option une prestation de ménage en milieu de semaine (ménage et changement de draps) au tarif de 150€.

#### **- Basse saison – De novembre à mars**

La Maison doit faire l'objet d'une réservation pour deux (2) nuits au minimum, toute réservation inférieure ne saurait être prise en considération.

Le tarif est de 750€ la nuit.

Pour les réservations de sept (7) jours ou plus, le Propriétaire propose en option une prestation de ménage en milieu de semaine (ménage et changement de draps) au tarif de 150€.

#### **4.3 Interruption de séjour**

Si le Locataire interrompt son séjour, aucun remboursement ne sera effectué par le Propriétaire.

#### **4.4 Options**

Les séances de yoga sont au prix de 150€ (la location de matériel est incluse).

Les séances accompagnées d'un coach sportif sont au prix de 100€ pour 1 à 10 personnes.

Les tarifs de l'ensemble des prestations esthétiques de soins et de bien-être sont à retrouver dans le Room Directory communiqué au Locataire à son arrivée.

### **5. RESERVATION**

#### **5.1 Etapes de la réservation sur le Site Internet**

**Avant de procéder à la réservation de la Maison, le futur Locataire reconnaît avoir pris connaissance des différentes informations fournies par le Propriétaire et notamment : le descriptif de la Maison, les disponibilités et les tarifs.**

<https://secure.reservit.com/fo/booking/2/437138/dates?specialMode=default&langcode=FR&m=booking>

- Prendre connaissance du descriptif de la Maison **A VENIR**
- Cliquer sur « RESERVER » ;
- Sélectionner des dates de location de la Maison disponibles;
- Sélectionner les options retenues ;
- Prendre connaissance des tarifs et modalités de paiement ;
- Sur son panier, un résumé de la réservation s'affiche, le Locataire doit vérifier les éléments de sa réservation et le cas échéant, corriger les éventuelles erreurs ;
- Procéder à la lecture des Conditions Générales **LIEN DE RENVOI A UN BANDEAU DEROULANT PERMETTANT LA LECTURE DES CONDITIONS GENERALES A INTEGRER** ;
- Déclarer avoir lu et accepté les Conditions Générales en cochant la case « **J'ai lu les conditions générales de location et j'y adhère sans réserve** » ;
- Formuler vos remarques si vous en avez ;
- Cliquer sur « Accédez au paiement ».
- Sélectionner les informations relatives à votre moyen de paiement ;
- Cliquer sur « REGLER MA RESERVATION » cette dernière étape formalisant le contrat de location de la Maison avec le Propriétaire ;
- Suivre les instructions de la Solution de paiement.

**Toute commande effectuée sur le Site Internet est une commande avec obligation de paiement.**

Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions de la Maison.

#### **5.2 Acompte**

La réservation devient effective dès lors que le Locataire règle un acompte de 30% du montant total de la location au Propriétaire, ou de 100% du montant total si la réservation est faite moins de 28 jours avant l'arrivée ; et que cet acompte a bien été encaissé. Un acompte traduit une volonté ferme et

définitive de s'engager dans le Contrat. Il s'agit d'un versement qui constitue une partie du prix final de la location.

Pour rappel, le règlement de l'acompte engage définitivement le Locataire et le Propriétaire.

### **5.3 Confirmation du Propriétaire**

Le Propriétaire s'engage à confirmer la réservation au Locataire dans un délai de vingt-quatre (24) heures et à lui transmettre le Contrat, ainsi que toutes les informations nécessaires à son séjour par mail.

Le solde de la location doit impérativement être versé une (1) semaine avant l'entrée dans les lieux. Un lien vous permettant le paiement en ligne sur le Site Internet vous sera communiqué à cet effet.

En cas d'absence ou de retard de paiement du séjour, le Propriétaire est en droit d'annuler la réservation et de conserver l'acompte réglé par le Locataire.

### **5.4 Absence de droit de rétractation**

**Conformément à l'article L. 221-28-12° du Code de la consommation le droit de rétractation n'est pas applicable aux contrats de prestations de services d'hébergement qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. Dès lors, le Locataire ne bénéficie d'aucun droit de rétractation. Il bénéficie en revanche de la possibilité d'annuler sa réservation dans les conditions et limites définies à l'article 6.2 ci-après.**

### **5.5 Modifications**

Toute modification de date ou de durée doit être validée par le Propriétaire et pourra faire le cas échéant l'objet d'une facturation complémentaire.

### **5.6 Prestations complémentaires**

Les prestations complémentaires sont à réserver directement auprès du Propriétaire.

### **5.7 Modalités de paiement**

Les paiements s'effectuent en ligne via le module de paiement « Crédit Agricole Up2Pay » qui permet au Locataire de régler le montant nécessaire à la réservation par carte bancaire et qui garantit la sécurité et la bonne fin des transactions de paiement par carte bancaire.

Le Locataire garantit au Propriétaire qu'il détient toutes les autorisations requises pour utiliser le moyen de paiement.

Le Propriétaire prend toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité et la confidentialité des données transmises en ligne dans le cadre du paiement en ligne.

Il est précisé à ce titre que toutes les informations relatives au paiement fournies sur le Site Internet sont transmises à la banque du Site Internet et ne sont pas traitées sur le Site Internet.

## **6. CONDITIONS D'ANNULATION**

### **6.1 Par le Propriétaire**

En cas d'annulation par le Propriétaire, sauf raison impérieuse justifiée par un manquement du Locataire à ses obligations contractuelles, celui-ci reverse au Locataire l'intégralité des sommes versées ainsi que, le cas échéant, une indemnisation en fonction du préjudice effectif réellement subi et justifié.

### **6.2 Par le Locataire**

L'annulation par le Locataire est gratuite si la demande intervient au moins trois (3) semaines avant la date d'entrée dans les lieux. Dans cette hypothèse, l'intégralité des sommes versées seront restituées au Locataire.

En revanche, si l'annulation intervient moins de trois (3) semaines avant le début du séjour, le Propriétaire conserve 100% des sommes versées.

En cas de situation de confinement ou limitation/ interdiction de déplacement imposés par le pays du Locataire durant les dates de séjour, la politique d'annulation reste identique à celle figurant aux paragraphes ci-dessus.

## **7. CESSION & SOUS-LOCATION**

Le Contrat est conclu en considération de la personne du Locataire identifié par le Contrat et est donc de ce fait incessible.

La Locataire a également interdiction formelle de sous-louer totalement ou partiellement la Maison objet de la location. Toute mise à disposition gratuite est également prohibée.

Toute infraction à cet article serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate du Contrat aux torts du Locataire, le loyer de la location restant définitivement acquis au Propriétaire.

## **8. CONDITIONS D'ARRIVEE ET DE DEPART**

### ***8.1 Calendrier***

En haute saison (Juillet à Aout) les locations se font à la semaine. Dès lors, l'arrivée s'effectue le dimanche en fin d'après-midi, à partir de 17 heures et le départ s'effectue le dimanche suivant à 11 heures.

En moyenne et basse saison les locations sont impérativement de deux (2) nuits au minimum. L'arrivée s'effectue à partir de 17 heures et en conséquence le départ s'effectue à 11 heures.

Dans tous les cas, le Locataire s'engage à avoir intégralement libéré les lieux à 11 heures au plus tard. Cependant, par exception, sur accord des Parties, les horaires d'arrivée et de départ pourront être modifiées en tenant compte des disponibilités du Propriétaire.

### ***8.2 Information***

Le Locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné. En cas d'arrivée tardive ou différée, le Locataire doit prévenir le Propriétaire.

## **9. ETAT DES LIEUX & INVENTAIRE**

Le Propriétaire s'engage à fournir une Maison conforme à la description qu'il en a faite sur le Site Internet et sur les différents supports de diffusion, et ce dans la limite des évolutions de l'espace naturel environnant (selon les saisons et/ou le climat/intempéries) sur lequel il n'a pas de contrôle.

Un état des lieux avec l'inventaire des mobiliers, équipements, matériels et objets sera établi de manière contradictoire et signé par les Parties à la remise des clés au Locataire et à sa sortie des lieux.

A défaut de contestation par le Locataire dans un délai de trois (3) jours, l'état des lieux et l'inventaire réalisés lors de l'entrée dans les lieux seront réputés acceptés sans réserve par le Locataire.

Le Locataire s'engage à ce que la Maison soit rendu dans un état habituel de propreté. Le Locataire dispose de tout le matériel de ménage et de nettoyage nécessaire dans la Maison.

Le Locataire sera responsable de toute détérioration ou perte pouvant survenir quant aux objets et mobiliers.

## **10. DEPOT DE GARANTIE**

A l'arrivée du Locataire, un dépôt de garantie payable par empreinte bancaire sera demandé.

Il sera d'un montant de deux mille (2000) euros.

Au départ du Locataire, et suite à l'établissement de l'état des lieux de sortie, le dépôt de garantie sera restitué au Locataire sous trois (3) jours, déduction faite, au besoin, des sommes couvrant les dommages et/ou dégradations, ainsi que la perte des clefs par le Locataire.

Le dépôt de garantie ne constitue nullement une partie du loyer.

## **11. UTILISATION DES LIEUX**

### ***11.1 Utilisation paisible et respectueuse de l'environnement***

11.1.1 Le Locataire s'engage à utiliser la Maison, le mobilier et les équipements faisant l'objet de la location (notamment les équipements extérieurs que sont la piscine et le jacuzzi) de façon paisible et conformément à leur usage et suivant la destination qui leur a été donnée par le Contrat.

11.1.2 Le Locataire s'engage à être respectueux de l'environnement naturel et de l'exploitation viticole au sein desquels s'intègre la Maison.

Le Locataire s'engage à garer son véhicule sur l'emplacement réservé à cet effet (cf. descriptif de la Maison) et s'interdit de se garer, de rouler et d'utiliser à cet effet les espaces verts et la campagne environnante.

11.1.3 Le Locataire s'interdit de recevoir toute personne dont le comportement est susceptible de porter préjudice à la Maison et/ou à l'exploitation viticole du Propriétaire. Le Propriétaire se réserve le droit d'exclure ou d'interdire toute personne ayant un tel comportement.

11.1.4 Le Locataire répondra des dégradations et pertes qui pourraient survenir pendant la durée du séjour dans la Maison dont il a la jouissance exclusive.

Si le Propriétaire constate des dégâts importants ceux-ci pourront être facturés selon un montant déterminé par accord amiable entre les Parties. Les frais pourront être prélevés sur le dépôt de garantie. Si celui-ci s'avère insuffisant, le Locataire s'engage à compléter la somme après l'état des lieux contradictoire de sortie. Le montant du dépôt de garantie sera conservé comme paiement ou en attente de paiement. En cas de litige un devis sera effectué par un professionnel ou un organisme habilité, sollicité par le Locataire avant son départ ou, à défaut, par le Propriétaire lors de l'état des lieux de sortie. Les dégâts devront être déclarés aux assurances respectives des deux Parties.

11.1.5 Le Locataire s'engage à entretenir la Maison pendant la durée de son séjour et à le rendre en bon état de propreté conformément aux prescriptions de l'état des lieux. Ainsi, le Locataire a la charge des réparations locatives, à l'exception de celles rendues nécessaires par la force majeure ou la vétusté.

Le Propriétaire devant assurer la jouissance paisible des lieux à son Locataire n'a pas la possibilité de réaliser ou de faire réaliser par un tiers des travaux dans la Maison pendant la durée du séjour.

Si en cas « d'urgence manifeste », le Propriétaire n'avait d'autres choix que de réaliser des travaux dans la Maison, le Locataire aurait alors droit à réparation en fonction du préjudice subi.

11.1.6 Le Locataire s'oblige à éviter toute nuisance (notamment sonore) de nature à gêner le voisinage voire l'exploitation viticole du Propriétaire durant son séjour.

**Les fêtes et les grands rassemblements de toutes sortes sont formellement interdits.**

**Le Locataire s'engage également à respecter la capacité d'accueil maximum de la Maison (cf. art. 2). L'installation de tentes ou de tous types d'abris, le stationnement de caravanes à l'extérieur de la Maison, l'apport de lits supplémentaires dans la Maison, est strictement interdit.**

11.1.7 Les animaux domestiques sont les bienvenus à la Maison et à l'extérieur de la Maison dès lors que le Locataire assure : leur hygiène et leur propreté ; l'absence de nuisance pour le voisinage et/ou l'exploitation viticole du Propriétaire.

### **11.2 Responsabilité du Locataire**

11.2.1 L'utilisation de la Maison, de la piscine, du jacuzzi, des différents espaces et plus généralement des équipements mis à disposition par le Propriétaire se fait sous la seule responsabilité du Locataire.

11.2.2 La baignade est non surveillée, chaque Locataire étant chargé d'assurer sa propre sécurité ainsi que celle des personnes sous leur charge dont notamment les enfants. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des adultes les accompagnant pendant leur séjour et devront toujours être accompagnés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Maison. Aussi bien à la piscine qu'au SPA, il est interdit de courir, sauter, plonger, boire de l'alcool ou être sous l'influence de drogues.

11.2.3 Le Locataire s'engage à respecter les consignes de sécurité en vigueur au sein de la Maison et dans l'ensemble du domaine du Propriétaire.

11.2.4 Le Propriétaire ne pourra être tenu responsable en cas de survenance d'un accident au cours de la période de location.

11.2.5 Les véhicules devront être libérés de tout objet ou vêtement de valeur laissé en évidence sur les sièges et leur système de verrouillage activé. Le Propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration sur ou à l'intérieur des véhicules.

### **11.3 Nettoyage**

La Maison est intégralement nettoyée avant l'arrivée du Locataire qui s'engage, même si une prestation d'entretien ordinaire est incluse dans le tarif, à laisser la Maison dans un état de propreté d'usage. La prestation de nettoyage d'entretien ordinaire doit en effet permettre de rendre la Maison à son état d'origine.

Si la prestation de ménage ordinaire s'avérait insuffisante, le Propriétaire pourra mettre à la charge du Locataire les coûts engendrés par cette prestation complémentaire et les retenir sur son dépôt de garantie.

### **11.4 Environnement, animaux et insectes**

La Maison est située au milieu de la campagne dans une zone où il est possible de rencontrer des animaux, des insectes attirés notamment par la végétation locale, la proximité de la mer, la piscine voire les restes de repas laissés à l'extérieur de la Maison. Le Propriétaire ne peut être tenu responsable : de la présence de ces animaux et insectes ; du bruit ou des perturbations sonores qui proviennent de zones au-delà de la propriété de la Maison et/ou qui échappe à son contrôle.

## **12. RESILIATION DE PLEIN DROIT**

En cas de manquement grave par le Locataire à l'une des obligations prévues par les présentes Conditions Générales ou par le Contrat, celui-ci sera résilié de plein droit. Tel sera le cas notamment en cas de non-respect des obligations relatives à : la sincérité et l'exhaustivité des informations fournies par le Locataire (art. 1) ; l'interdiction de sous-louer ou de céder le contrat (art. 8), l'utilisation du lieu (art. 11), de l'absence d'assurance (art 13), du non-respect de la charte internet (art. 15)

## **13. ASSURANCES**

Le Locataire est tenu d'assurer en responsabilité civile la Maison qui lui est louée, pour lui et tous les occupants, ainsi que les mobiliers, équipements, matériels et objets garnissant les lieux. Il appartient au Locataire de vérifier auprès de son assureur que son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature par une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs (dégâts des eaux, incendies, bris de glace, vol, recours des tiers, etc.). Aussi, dans l'hypothèse contraire, il appartient au Locataire d'obtenir auprès de sa compagnie d'assurance ladite extension.

Lors de son séjour, le Locataire est seul responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Par la signature du Contrat le Locataire déclare être couvert par une assurance prévoyant les divers risques locatifs énumérés ci-dessus, et ce dès son entrée dans les lieux.

Le Propriétaire se réserve le droit de demander, lors de la signature du Contrat ou de l'entrée dans les lieux, une attestation d'assurance au Locataire. A défaut de justificatif approprié le Propriétaire se réserve le droit de résilier de plein droit le Contrat.

Le Propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de disparition des affaires personnelles du Locataire, il est donc recommandé de ne pas entreposer d'objets de valeur dans la Maison.

## **14. RECLAMATIONS COMMERCIALES, MEDIATION & LITIGES**

En cas de litige, le Locataire peut enclencher une procédure amiable auprès du Propriétaire. La réclamation doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante : Château de la Négly, Domaine de la Négly 11560 FLEURY D'AUDE. Le Propriétaire s'engage à fournir une réponse sous 2 mois.

En cas de réponse négative ou insatisfaisante, le Locataire consommateur est en droit de recourir à tout mode alternatif de règlement des différends ou de saisir le médiateur de la consommation dont relève le Propriétaire conformément aux articles L. 616-1 et R. 616-1 du Code de la consommation, à savoir le CNPM Médiation Consommation par lettre à l'adresse : 27, avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond ou via le formulaire mis à disposition sur le site du CNPM Médiation Consommation à l'adresse : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/mediation-consommation-demande.php>

En outre, la Commission européenne met à disposition des consommateurs une plateforme de règlement des litiges en ligne, accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>

En dernier recours et en cas d'échec des approches précédentes, tous les litiges auxquels les opérations conclues en application des Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Propriétaire et le Locataire seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

## **15. CHARTE D'UTILISATION INTERNET**

L'accès à internet est gratuit. Le code d'accès à internet fourni au Locataire est personnel et ne doit pas être transmis à un tiers sans l'accord du Propriétaire.

Le Locataire s'engage à respecter les termes de la loi HADOPI durant son séjour.

Le Locataire s'engage également à respecter la présente charte et notamment :

- à ne pas utiliser cet accès à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur ou par un droit voisin, tels que des textes, images, photographies, œuvres musicales, œuvres audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans autorisation.
- à ne pas consulter de sites dont le contenu est prohibé tels que pornographie, pédophilie, racisme, incitation à la violence, atteinte à la dignité humaine.

Le Locataire reconnaît être l'unique responsable de l'utilisation d'internet durant son séjour et décharge le Propriétaire de toute responsabilité concernant l'utilisation qu'il en fera directement ou indirectement.

Le Locataire est tenu de se conformer à la politique de sécurité définie par le Propriétaire ainsi qu'aux règles ainsi qu'aux règles d'utilisation du réseau et du matériel informatique. La responsabilité pénale du Locataire, utilisateur de l'accès à internet peut être engagée et il peut être tenu d'un délit de contrefaçon au sens de l'article L. 335-3 du Code de la propriété intellectuelle.

Toute infraction à la législation entraînera la remise des coordonnées du Locataire aux autorités.